



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-132400>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-132400**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Departemental Du Var

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1747391>

Identifiant interne de la consultation : 20251881

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : correspondre@aws-france.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Formulaire Dc1 : cf. article 3.2 du Rc et notamment 1) Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants. A défaut de l'utilisation du formulaire ci-dessus, la justification à produire par les entreprises candidates soit en tant qu'entreprise générale soit en tant que membre d'un groupement est : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp Formulaire Dc2 : cf. article 3.2 du Rc et notamment 2) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Dans le cadre du justificatif à produire mentionné ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Références sur des services spécifiés : cf. article 3.2 du Rc et notamment 3) Une liste des principales études effectuées au cours des trois dernières années, liée à l'objet du marché, à savoir : - études d'aménagements d'infrastructures de transport routiers et cyclables - études environnementales, indiquant la nature, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte (cf. arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats)

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 23/01/2026 à 20:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique : 30% Valeur environnementale : 10% Prix : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Parcours Cyclable du Littoral (PCL) - Liaison entre la V65 à Fréjus et l'EV8 à Montauroux Etudes préliminaires des itinéraires

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché consiste en une étude de faisabilité sur 3 itinéraires potentiels pour assurer de manière lisible et sécurisée la liaison cyclable entre la V65 et l'EV8, afin de déterminer l'itinéraire le plus réaliste. Le marché comporte 3 parties techniques : - Partie technique 1 (PT1) : diagnostic - Partie technique 2 (PT2) : propositions d'aménagement et estimations - Partie technique 3 (PT3) : analyse multicritère et choix d'un itinéraire Le détail des attendus par partie technique figure à l'article 3 du Cahier des Charges (CC). A titre indicatif, on peut prévoir que les prestations commenceront vers le 2ème trimestre 2026

Lieu principal d'exécution du marché : 83440 - MONTAUBOUX

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Modalités d'attribution - cf. article 2.3 du Règlement de la consultation et notamment : Le marché sera attribué à une entreprise individuelle (bureau d'études) ou à un groupement momentané d'entreprises conjointes ou solidaires spécialisées dans les domaines suivants : - études d'infrastructures de transport routier et cyclable, - études environnementales. En cas de groupement momentané d'entreprises, le mandataire sera le bureau d'études spécialisé dans le domaine suivant : infrastructures de transport routier et cyclable. Dans le cas de groupements conjoints, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement. En application de l'article R. 2142-21. du CCP, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements, - en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre. **Clauses de réexamen :** Le marché pourra être modifié conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2194-1. à L. 2194-2. et R. 2194-1. à R. 2194-9 .du CCP dans les cas

listés à l'article 2.10.2 du RC. Marché similaire possible : cf. article 2.10.3 du RC. Les critères de jugement des offres sont détaillés à l'article 4 du règlement de consultation (RC). Délais : Les délais d'exécution de chaque partie technique sont fixés à l'article III de l'acte d'engagement. Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plate-forme de dématérialisation. Une réponse sera, alors, adressée au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, à toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/12/2025